

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraire maximums applicables sur les mandats de l'agence d'Arthez de Béarn au 01 avril 2022)

Honoraire de transaction à la charge du vendeur :

➤ Jusqu'à 19 999 €.....2 000 €	<u>VIAGER</u>
➤ De 20 000 € à 29 999 €.....3 000 €	
➤ De 30 000 € à 39 999 €.....4 500 €	
➤ De 40 000 € à 54 999 €.....5 000 €	
➤ De 55 000 € à 74 999 €.....6 000 €	
➤ De 75 000 € à 99 999 €.....8,5 %	
➤ De 100 000 € à 199 999 €.....8 %	
➤ De 200 000 € à 249 999 €.....7 %	
➤ De 250 000 € à 299 999 €.....6 %	
➤ De 300 000 € à plus.....5,0 %	
➤ Fonds de commerce10 %	
	<u>ESTIMATION</u>
	150 € / BIEN

Information sur les prix et les honoraires de transaction

Les prix affichés sont exprimés hors frais de notaire, d'enregistrement et de publicité foncière. Les honoraires liés à la transaction sont, sauf mention contraire dans le mandat, à la charge du vendeur. Cette précision est systématiquement communiquée avant toute présentation de bien.

Lorsque les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, cette information est explicitement mentionnée dans l'annonce.

Cas particuliers concernant les honoraires

- **Mandat de recherche confié par l'acquéreur :**
 - Le barème d'honoraires, ci-dessus, s'appliquera à l'acquéreur et non au vendeur.
- **Mandat de recherche pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence immobilière ou réseau de partage d'exclusivité :**
 - Aucun honoraire ni frais n'est à la charge de l'acquéreur vis-à-vis de notre agence.
 - Notre rémunération est assurée soit par l'agence titulaire du mandat de vente sous forme d'une rétrocession d'honoraires, soit par le notaire via un virement. Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant le mandat initial.
- **Mandat de vente confié par une autre agence avec délégation de mandat :**
 - Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant établi le mandat initial.
 (Pour tout complément d'information, merci de s'adresser à l'accueil)

Service de Médiation de la consommation :

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoriaires maximums applicables sur les mandats de l'agence d'Arthez de Béarn au 01 janvier 2025)

Logement d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 0 à 80 m²	8 € / m ²	8 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 81 à 120 m²	7 € / m ²	7 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 121 m² et +	6 € / m ²	6 € / m ²
État des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²
Entremise et négociation	Offert	Offert

Locations à usage professionnel	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Honoraires de location et rédaction du bail	Loyer HC x 12 x 10 %	Loyer HC x 12 x 10 %
États des lieux	250 €	250 €

Service de Médiation de la consommation :

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr